



FICHE DE PROJET

Balkans Occidentaux 2020

Direction du développement
et de la coopération DDC

DES SOLUTIONS DE LOGEMENT POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES



Immeuble d'appartements, à Ovca, Serbie. © CEB



Par suite de la guerre des années 1990, plus de trois millions de personnes ont été déplacées à la fois à l'intérieur et au-delà des frontières de la Bosnie et Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie. Vingt-cinq ans après les accords de Dayton, les Balkans occidentaux abritent encore près d'un demi-million de personnes vulnérables déplacées par le conflit en ex-Yougoslavie. Le programme régional de logement (PRL) vise à offrir des solutions de logement durables aux réfugiés et aux déplacés internes dans le besoin.

Pour remédier à ces situations de déplacement prolongé, les quatre pays se sont mis d'accord, en 2011, sur un programme régional global destiné à offrir des solutions de logement aux personnes vulnérables que sont les réfugiés installés dans la région et les déplacés internes (bénéficiaires du PRL). Cette initiative régionale fait partie intégrante du Processus de Sarajevo sur les réfugiés et les personnes déplacées lancé en 2005 et a bénéficié du soutien de la communauté internationale, notamment de l'Union européenne, des États-Unis, du HCR, de l'OSCE et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).

LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT

Lancé en 2012, le PRL sera achevé fin 2022. Il a pour objet de contribuer à régler de manière satisfaisante le problème persistant des réfugiés et déplacés encore présents en Bosnie et Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie en offrant à ces personnes des solutions de logement durables et viables dans le plein respect de leurs droits. Depuis 2012, 289 millions d'euros ont été débloqués à cet effet. Le PRL vise à fournir au moins 11'800 unités d'habitation (UH) à environ 36'000 réfugiés et déplacés vulnérables dans les quatre pays partenaires d'ici à 2022.

La Suisse a rejoint le PRL en tant que pays donateur en 2012 et a contribué à hauteur de 7,8 millions de francs au total à son financement. Les fonds nécessaires ont été débloqués par le SEM (Secrétariat d'État aux migrations) et la DDC.

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT

Les réfugiés et les déplacés internes sont actuellement hébergés dans des logements de diverse nature. Des milliers d'entre eux vivent encore dans des centres collectifs, d'autres dans des hébergements collectifs officiels ou non officiels, ainsi que dans des logements privés. Les bénéficiaires du programme choisissent s'ils souhaitent retourner dans leur lieu d'origine et s'y réintégrer, ou s'ils préfèrent s'intégrer là où ils résident actuellement. La construction, la reconstruction ou même l'achat d'appartements et de maisons, la fourniture de matériaux de construction et l'hébergement dans des institutions de protection sociale permettra de leur trouver à tous des solutions de logement plus satisfaisantes et durables.

Le PRL devrait offrir des solutions de logement durables et viables à 36'000 personnes, ou 11'800 unités

d'habitation. Les bénéficiaires sont des personnes réfugiées, déplacées, rapatriées ou âgées vulnérables. Les capacités de mise en œuvre du PRL ont considérablement augmenté, un nombre croissant d'UH ayant été construites, achetées ou rénovées pour être remises aux bénéficiaires. En décembre 2019, plus de 6'200 UH avaient été livrées. L'année 2020 marquera un pic dans la livraison de logements avec plus de 3'200 UH. En plus de fournir des solutions de logement durables, le programme aura un effet positif sur l'autosuffisance et le niveau de revenu des réfugiés et des déplacés internes.

COOPÉRATION RÉGIONALE ET RÉCONCILIATION GRÂCE AU PRL

Toutes les parties prenantes sont unanimes à considérer que le programme contribue aussi à améliorer la coopération régionale et à favoriser la réconciliation nationale et régionale. De plus, le PRL apporte une contribution importante à la réduction de la pauvreté, à l'inclusion sociale et à l'autonomisation économique, tout en soutenant la Bosnie et Herzégovine, le Monténégro et la Serbie dans leur processus d'adhésion à l'UE. Au demeurant, cette initiative peut devenir un modèle pour le règlement de crises de longue durée liées aux réfugiés et aux déplacements internes à travers le monde.



Maison individuelle à Foča Ustikolina, Bosnie et Herzégovine. © CEB

CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
Coopération avec l'Europe de l'Est, Division Balkans occidentaux
Freiburgstrasse 130, 3003 Bern
E-Mail: sekretariat-wba@eda.admin.ch
www.ddc.admin.ch

LE PROJET EN BREF

NOM

Contribution de la Suisse au programme régional de logement destiné à offrir des solutions de logement durables à des réfugiés et des déplacés internes dans les Balkans occidentaux

DOMAINE

Programmes et projets régionaux

THÈME

Migration

PAYS/RÉGION

Balkans Occidentaux

PARTENAIRES

Gouvernements de la Bosnie et Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie
Commission européenne, États-Unis et autres donateurs bilatéraux
HCR et OSCE, suivi
Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), organisme d'exécution

CONTEXTE

Par suite des conflits armés des années 1990, plus de trois millions de personnes ont été déplacées à la fois à l'intérieur et au-delà des frontières de la Bosnie et Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie.

Aujourd'hui, près d'un demi-million de personnes sont toujours déplacées, vivant dans la précarité sans aucune perspective d'accéder à un logement durable.

OBJECTIF DU PROJET

Grâce à la contribution du programme régional de logement, une initiative conjointe de la Bosnie et Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie, le gouvernement suisse ainsi que d'autres donateurs et la communauté internationale cherchent à fournir des solutions de logement durable aux réfugiés et aux déplacés internes dans cette région.

Ce projet devrait permettre à 36'000 personnes de se réintégrer dans leur lieu d'origine ou de s'intégrer là où elles résident actuellement.

GROUPE CIBLE

Le projet profitera à 36'000 personnes qui ont été déplacées pendant les guerres des Balkans entre 1991 et 1995.

COÛTS

CHF 7'800'000 (contribution du gouvernement suisse au PRL).

DURÉE

20.10.2012 – 31.12.2022